

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 01 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 1^{er} octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de CLENAY, se sont réunis en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, M. Frédéric IMBERT, conformément à la loi. Etaient présents :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		
PRESENTS		ABSENTS EXCUSÉS
BONNOTTE Lindia	GARREAU Loïc	BONHOMME-ARNAULT Carine
BOUCHET Emmanuel	GREGOIRE Gaël	ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION
BRESSAND Nicolas	IMBERT Frédéric (Maire)	
CAILLET Jocelyn	TRAHAND Marie-Elise	
CHOUX Florence (arrivée à 20h15)	VIARDOT Daniel	SECRETAIRE DE SEANCE
JONINON Emmanuelle		CAILLET Jocelyn

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

CAILLET Jocelyn est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2. URBANISME:

DECLARATIONS PREALABLES :

- **Mme RIBAUD Laurie**: Route de Marsannay le Bois : piscine hors sol + terrasse
- **M. CORPET Jonathan** : Route de Brétigny : remplacement menuiseries+ volets
- **M. CHOUARD Claude** : Impasse Claude Monet : installation d'une serre potagère
- **M. RAILLARD Didier** : Rue des Louvières : rehausse mur de clôture + pose portillon + portail
- **Mme MAUCHAMP Karine** : Rue de Clairvaux : remplacement tuiles + frisette
- **M DARLAY Stéphane** : Rue du Moulin : pose de panneaux photovoltaïques

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- **VIVIALYS HABITAT** : Impasse des Coquelicots : modification (ajout d'une information manquante sur dossier)
- **M. CHETOUH Soufiane** : Rue des Louvières : construction d'une maison individuelle
- **MAIRIE DE CLENAY** : modification pour prise en compte remarques du SDIS (emplacement bloc alarme)
- **M. LAYOUNI Fadhel** : Rue Simone Veil : construction d'une maison individuelle

Demandes instruites par le service Urbanisme de Genlis.

3. AFFAIRES FINANCIERES :

MARCHE REHABILITATION VESTIAIRES/SALLE MULTI ACTIVITES : AVENANTS

M. le Maire présente les derniers avenants pour les travaux réalisés pour la réhabilitation de la salle multi activités et les vestiaires. Avenants de plus et moins-values.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les avenants suivants :

LOT 1 R CONSTRUCTION : avenants 2 et 3 : + 22 754.92€ -945.81€ soit un marché après avenant de 214 795.11€ HT

LOT 3 SARL LABEAUNE : avenant n°1 : - 15 482.51€ soit un marché après avenant de 235 817.49€

LOT 5 PETIT : avenant n°1 : - 5 385.00€ soit un marché après avenant de 36 641.00€

LOT 7 TACHIN : avenant n°1 : + 5 088.87€ soit un marché après avenant de 69 996.58€ HT

LOT 9 STCE : avenant n°3 : - 1 924.15€ soit un marché après avenant de 204 288.58€ HT

LOT 10 IDEC : avenant n°1 : - 1 850.00€ soit un marché après avenant de 47 150.00€ HT

-AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble de ces devis et tous les documents afférents.

Arrivée de Florence CHOUX.

STORE SALLE MULTI ACTIVITES :

M. le Maire présente les devis reçus pour la pose d'un store californien (à lamelles verticales) dans la nouvelle salle multi activités.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

-DECIDE DE RETENIR la proposition de l'entreprise LOISEAU pour un montant HT de 1525.04€

DEMANDE DE SUBVENTION PREVENTION ROUTIERE 2025- COMITE DE COTE D'OR

M. le Maire indique que l'association de prévention routière propose en partenariat avec la gendarmerie le challenge d'éducation routière. L'objectif est de sensibiliser les classes de CM2 aux modes de déplacements doux.

Action qui n'a pas pu avoir lieu sur 2024 en raison de la mobilisation de la Gendarmerie Nationale sur les JO.

L'association sollicite une subvention de 150€.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accorder une subvention de 150€ à l'association de prévention routière pour l'année 2025.

DUREE ET TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE :

Afin de faciliter la reprise de tombes en cas d'abandon, M. le Maire propose de limiter la durée des concessions dans le cimetière communal. En effet, la commune propose encore aujourd'hui des concessions perpétuelles ce qui complique la gestion de ces tombes en cas d'abandon et lorsqu'il n'y a plus de famille (héritier) pouvant se charger de l'entretien.

Sur proposition de M. le Maire,

Vu l'article L2223-14 du Code des Collectivités Territoriales

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

- DECIDE de limiter la durée des concessions funéraires (tombes et cavurnes) à 30 ans et 50 ans.

- MAINTIENT les tarifs actuellement en vigueur à savoir :

Durée de l'occupation 30 ans : 150€

50 ans : 200€

Tarifs valables jusqu'à délibération contraire.

4. AFFAIRES GENERALES :

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS:

M. le Maire souhaiterait que la commune engage une réflexion dans la gestion de ses espaces verts, il s'agit d'un mode de gestion qui consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. L'idée est de faire le bon entretien au bon endroit.

M. le Maire indique avoir reçu des propositions pour être accompagné dans la mise en place de cette gestion mais compte tenu de leur montant (élevé), M. le Maire propose de mettre en place un groupe de travail au sein du conseil municipal (auquel pourront se joindre des habitants) pour mener une réflexion globale et envisager une autre façon de gérer l'entretien des espaces verts de la commune (revoir la fréquence des entretiens sur les espaces qui le permettent, ...).

M. Gaël GREGOIRE, M. Jocelyn CAILLET, M. Emmanuel BOUCHET, M Daniel VIARDOT et M. le Maire composent ce groupe de travail. L'agent technique communal ainsi que des habitants seront invités à participer aux réunions de travail.

ENQUETE PUBLIQUE SUR DEMANDE SAS PIQUAND TP- EXPLOITATION CARRIERE A CIEL OUVERT SUR COMMUNE DE MARSANNAY LE BOIS :

Compte tenu des inquiétudes quant aux conséquences sur le trafic routier, M. le Maire souhaite que ce dossier soit étudié par les membres du conseil municipal avant d'être un avis.

Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance (avis à communiquer à la Préfecture avant le 9 novembre).

REDEVANCES POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ ET AUX CANALISATIONS PARTICULIERES D'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE GAZ;

Point reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

PROJET DESIMPERMEABILISATION PLACE DE LA MAIRIE :

M. le Maire indique que des devis sont encore en attente pour pouvoir déposer des demandes de subvention. Considérant que le coût total déclaré auprès des financeurs doit exhaustif pour ne pas passer à côté d'une

partie du financement possible, M. le Maire décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

MOBILISATION DES BENEVOLES :

M. le Maire demande à Mme Marie-Elise TRAHAND, adjointe au maire chargée de la communication, de voir s'il est possible de mettre en place un système où les personnes souhaitant aider la commune pourraient proposer des heures de bénévolat.

5. PERSONNEL COMMUNAL :

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE -RISQUE PREVOYANCE

Point à revoir lors de la prochaine séance, informations complémentaires en attente.

6. :

ADHESION AU RESEAU « ELUS POUR AGIR » -ADEME :

M. le Maire présente le réseau « élus pour agir » lancé par l'ADEME fin 2023 pour accompagner les élus et les collectivités locales dans la politique de transition écologique. M. le Maire demande si l'un des membres du conseil municipal souhaite adhérer à ce réseau.

M. Loïc GARREAU indique vouloir s'inscrire à ce dispositif.

7. QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX RUISSEAU DE LA FONTAINE AUX LIONS:

M. le Maire donne la parole à M. Gaël GREGOIRE, conseiller municipal chargé de ce projet.

M. GREGOIRE indique que les travaux sont engagés à 80%, les plantations prévues auront lieu en hiver avec fin de travaux programmée en janvier.

M. le Maire indique qu'une réunion de présentation des travaux déjà engagés sera organisée par le SITNA, réunion qui sera ouverte à tous les habitants.

8. INFORMATIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS :

M. le Maire remercie vivement Mme Marie-Elise TRAHAND pour la plaquette *Clen'off* qui liste tous les évènements/manifestations à venir sur cet automne et le printemps. M. le Maire se réjouit de la richesse de ce programme, 20 évènements prévus sur les 8 mois qui arrivent.

M. le Maire rappelle alors la nécessité de mobiliser un grand nombre de bénévoles pour la bonne organisation et la réussite de ces manifestations.

M. le Maire adresse également ses remerciements à Mme Carine BONHOMME-ARNAULT qui gère la communication sur l'application Panneau Pocket.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.